

RW/E07/2026/3419/16164/101

Lot 101

Présence de recrûs et de semis : respect impératif de l'art. 38 §1 du CDC. Conformément à l'article 42 du cahier général des charges, pour des raisons de préservation des semis naturels et en application de la circulaire biodiversité : - conformément à l'article 31 §1, abattage interdit entre le 01/04 et le 30/06; - abattage et ébranchage manuel obligatoire; - abattage uniquement en dehors des zones de semis denses; - débusquage au fur et à mesure de l'abattage (délai max 24h après l'abattage); - circulation des engins uniquement dans les zones définies en concertation avec l'Agent forestier. Mesure au compas - estimation du volume à la hauteur dominante.

Nombre d'arbres total	46	--
Volume grumes	85,279	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	85,279	m³
Cube moyen	1 854	dm³
Circonférence moyenne	148,696	cm
Surface de coupe	0,239	ha
Contact	PERREAUX Laurence, 0479/860615	--
Triage	Triage De Our (Interim)	--
Propriétaire	Paliseul Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	ROLY (OUEST) - cpe 6	--
Vente	Direction de Neufchâteau - Vente groupée adm. subordonnées Mardi 03 mars 2026 à 10:00 Maison de Village, Rue des Ecoles 31 à 6929 GEMBES	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Epicéa Définitive Normal Normal		Epicéa Définitive Bordure Normal		Epicéa Sanitaire Sec Normal		Epicéa Sanitaire Scolyté Sec Rx Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
105	3		-		-		-	
		2,808						
125	3		1		-		-	
135	5		4		1		-	
145	7		1		-		1	
		24,443		8,562		1,563		1,802
155	3		2		-		-	
165	1		4		3		-	
175	2		2		-		-	
		13,702		16,954		6,972		
185	-		1		-		-	
195	-		2		-		-	
				8,473				
Total grumes	24	40,953	17	33,989	4	8,535	1	1,802
Houppiers/Taillis	-		-		-		-	